

L'opposition, et en tête l'USFP, a refusé catégoriquement cette nouvelle boutade de la majorité et a exigé une application transparente et sérieuse de la nouvelle Constitution. Le Groupe socialiste s'est attaché lors des discussions de cette question de la parité lors des interventions et de la majorité et de l'opposition à l'esprit de la loi et non à la forme. « Il s'agit là d'un débat politique et non d'une opération arithmétique. Un débat qui devrait permettre à toutes les composantes de la Chambre des représentants les mêmes chances pour s'exprimer. Et c'est l'essence même de la Constitution et de la démocratie », a indiqué Ahmed Zaïdi.

Il est certain, vu la conjoncture que vit le pays, que la majorité ne doit pas s'entêter à rejeter les points de vue de l'autre et à se confiner dans son égoïsme politique fondé sur un compte arithmétique alors qu'il s'agit de questions cruciales qui seront au coeur du débat ce lundi entre les représentants de la Nation et qui auront des incidences sur l'avenir du pays. En dernière minute, la majorité conduite par le PJD qui, depuis son succès électoral, s'est enfermé dans sa tour d'ivoire ne pratiquant que la démagogie, la langue de bois et celle du populisme qui, après 100 jours, se sont avérées vaines et dérisoires, a cédé.

L'issue du débat sur les cahiers des charges de la télévision en est un exemple qui devrait faire réfléchir les irréductibles du parti de la lampe. Aujourd'hui, l'opposition aura 42 minutes comme la majorité pour poser des questions, qui concernent la politique générale du gouvernement, notamment ce qui a trait à la lutte contre l'économie de rente, à la gouvernance et à l'emploi.

La durée de cette séance sera répartie équitablement entre le gouvernement et les membres de la Chambre des représentants, d'une part, et entre la majorité et l'opposition d'autre part. Cette demande du Groupe socialiste constitue un indice de renforcement du rôle de l'opposition. « Il a fallu rappeler au PJD que l'USFP avait toujours prôné la parité et l'équité dans la durée impartie à chaque partie dans ce genre de débat lorsqu'il faisait partie de la majorité », a expliqué Ahmed Zaïdi, président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants.

Le nombre de questions à poser sera de 2 à 4 et ce afin d'approfondir la discussion, lier la responsabilité à la reddition des comptes et assurer une plus grande efficacité à l'action parlementaire. Il faut rappeler que le chef du gouvernement doit, selon les dispositions de

l'article 100 de la nouvelle Constitution, se présenter devant les représentants de la nation pour répondre à leurs questions, dans le cadre de la séance mensuelle consacrée à la politique générale.

Par Kamal Mountassir